

Monsieur Karmenu VELLA
Commissaire Européen
Commission Européenne
Bâtiment Berlaymont
200, rue de la Loi
1049 Bruxelles
Belgique

COPIE

Paris, le 13 juin 2018

OBJET : Pêche récréative au bar

Monsieur le Commissaire Européen,

S'appuyant sur l'avis et les propositions de la Commission européenne, les Ministres de l'Agriculture et de la Pêche des 28 Etats membres de l'Union européenne ont adopté, le 11 et 12 décembre 2017 de nouvelles réglementations relatives à la pêche professionnelle et récréative.

Parmi ces nouvelles dispositions, une gestion différenciée de la pêche récréative au bar a été instaurée dans les eaux européennes, en raison de la dégradation des stocks de bar, révélée dans l'avis scientifique émis par le Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM). Par conséquent, la pêche récréative au bar est interdite au Nord du 48^{ème} parallèle pour l'année 2018 alors que la prise de trois bars par jour et par pêcheur plaisancier est autorisée au Sud du 48^{ème} parallèle.

Nous, Députés de départements ayant une façade maritime, avons décidé de nous réunir, au-delà de toute affiliation partisane, pour évoquer la situation de la pêche au bar récréative et les conséquences de ces nouvelles dispositions.

Préoccupés par l'amenuisement des stocks de bar, nous défendons une pratique respectueuse, raisonnée et raisonnable de la pêche récréative au bar. Il est nécessaire d'instaurer des mesures qui préservent les réserves halieutiques et assurent la pérennité de l'espèce.

Nous pensons qu'un équilibre doit être trouvé pour que ces dispositifs protecteurs de l'environnement ne remettent pas en cause la pratique de la pêche de loisir au bar. Nous sommes profondément attachés à la pêche récréative où le respect du produit est maître mot. Cette pratique est un important vivier pour nos économies nationales et notre économie européenne. Par ailleurs, la pêche de loisir au bar est vectrice de lien social ; elle est un lieu de partage et de transmission de valeurs.

Les nouvelles réglementations européennes ont suscité de vives réactions de la part des pêcheurs plaisanciers, qui sont contraints de renoncer à leur passion. S'ils sont inquiets

quant au mauvais état des stocks de bar, les pêcheurs plaisanciers dénoncent une décision injuste et déséquilibrée.

Afin de trouver un juste équilibre entre la protection des réserves halieutiques et le maintien de la pêche récréative au bar, nous sollicitons, auprès de vous, la réalisation d'un diagnostic partagé, qui évaluera l'impact économique de la pêche récréative tout en analysant les conséquences des récentes restrictions sur les stocks au bar.

Nous sommes convaincus qu'un réexamen des quotas de pêche pour la fin de l'année 2018 est nécessaire. Nous plaidons en faveur de la réinstauration d'un quota d'un bar par jour et par personne soit possible au-dessus du 48^{ème} parallèle, sauf si le CIEM décrit, dans son nouvel avis, l'aggravation de la situation.

L'élaboration des quotas de pêche est une décision majeure pour les pêcheurs professionnels et plaisanciers, aux conséquences cruciales sur notre environnement et notre économie. Des alternatives aux quotas quotidiens, telles que le carnet mensuel, pourraient être discutées.

Quelle est votre position concernant la pêche récréative au bar ? Quelle est votre stratégie pour préserver les réserves halieutiques tout en maintenant la pratique de la pêche de loisir ?

Nous restons attentifs à vos remarques et aux décisions relatives à la pêche récréative au bar que vous prendrez prochainement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Européen, l'expression de nos salutations distinguées.

Sonia Krimi, Députée de la Manche
Xavier Batut, Député de Seine-Maritime
Christophe Blanchet, Député du Calvados
Hervé Berville, Député des Côtes-d'Armor
Eric Bothorel, Député des Côtes-d'Armor
Bertrand Bouyx, Député du Calvados
Stéphane Buchou, Député du Vendée
Lionel Causse, Député des Landes
Audrey Dufeu Schubert, Députée de Loire-Atlantique
Pierre-Henri Dumont, Député du Pas-de-Calais
Sophie Errante, Députée de Loire-Atlantique
Agnès Firmin Le Bodo, Députée de Seine-Maritime
Grégory Galbadon, Député de la Manche
Patricia Gallerneau, Députée de la Vendée
Philippe Gosselin, Député de la Manche
Yannick Haury, Député de Loire-Atlantique
Bruno Joncour, Député des Côtes-d'Armor

Sébastien Jumel, Député de Seine-Maritime
Stéphanie Kerbarh, Députée de Seine-Maritime
Yannick Kerlogot, Député des Côtes-d'Armor
Marc Le Fur, Député des Côtes-d'Armor
Didier Le Gac, Député du Finistère
Gilles Lurton, Député d'Ille-et-Vilaine
Graziella Melchior, Députée du Finistère
Paul Molac, Député du Morbihan
Jimmy Pahun, Député du Morbihan
Hervé Pellois, Député du Morbihan
Jean-Pierre Pont, Député du Pas-de-Calais
Bertrand Sorre, Député de la Manche
Liliana Tanguy, Députée du Finistère